

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

DIRECTION DE LA COMMUNICATION DES  
GRANDS EVENEMENTS ET DU SPORT

SCHEMA PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITE  
2021 – 2023

PLAN ANNUEL 2022

25/10/2022



# TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>Schéma pluriannuel .....</b>	<b>3</b>
<b>Plan annuel .....</b>	<b>3</b>
<b>Mise à jour .....</b>	<b>3</b>
<b>Contact .....</b>	<b>4</b>
<b>Plan annuel 2022 .....</b>	<b>5</b>
Opérations diverses .....	5
Audits RGAA ou de conformité RGAA.....	5

## INTRODUCTION

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

### Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites du Département gérés par la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport (DCGES) du Conseil Départemental de la Vendée a été publié le 04 Août 2021 et est disponible à la consultation à cette adresse :

<https://www.vendee.fr/Accessibilite>.

### Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2022 associé au schéma pluriannuel 2021 – 2023.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2022, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

### Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
001	26/10/2022

## **Contact**

Ce document est publié sous la responsabilité du référent accessibilité numérique de la Direction de la Communication, des Grands Evènements et du Sport : [accessibilite-dcges@vendee.fr](mailto:accessibilite-dcges@vendee.fr)

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessus.

## Plan annuel 2022

### Opérations diverses

Type	Action	Détails	Mise en Œuvre	Réalisé
Plan annuel	Mise en place	Étude et mise en place	Octobre	Réalisé
Mise en conformité	Préparation technique des sites	Installation d'un module d'aide à la lecture des sites TYPO3 (contraste, dyslexie,...)	2022	Réalisé
Organisation	Étude et mise en place	Plan de formation	2022	Réalisé
Organisation	Étude et mise en place	Formation contributeur	Décembre	
Organisation	Étude et mise en place	Prise en compte de tests utilisateurs	2022	
Organisation	Étude et mise en place	Prise en compte de l'accessibilité dans les projets	2022	Réalisé

### Audits RGAA ou de conformité RGAA

Il s'agit des audits RGAA réalisés en phase de réparations, de conception, d'accompagnement ou de certification :

- Les audits RGAA sont utilisés lors des phases de corrections et d'accompagnement.
- Les audits de conformité RGAA sont utilisés lors des phases de certification et produisent une déclaration de conformité.

[FIN DU DOCUMENT]